

Séance de mardi 31 octobre 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey Mme Shanti Babajee

41 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Catherine Zweifel, Alexandre Liardet, Nelson Douchet, Denise Imesch, Marie-Christine Saxer Studer, Thomas Buchanan, Daniel Blanchard, Marc Perrenoud, Alain Biedermann, Anaïs Piguët, Yves Aellen, Olivier Burnet, Christian Streit.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (3 abstentions).

2. Communications du Bureau

Par souci de clarté, les Conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

La fondue du Conseil aura lieu mardi 5 décembre à 19h00 à l'Auberge du Lion d'Or. Un bulletin d'inscription sera transmis par courriel durant le mois de novembre avec un délai de réponse au 27 novembre, merci d'en prendre note.

Quelques dates à l'agenda : le 3, Café Contact au Lion d'Or ; le 4, Vide-Grenier à l'Allée du Chêne ; le 4, démonstration de fabrication de stylos à la Papeterie ; le 7, Ciné Seniors, le 8, spectacle de marionnettes à la Bibliothèque Jeunesse ; du 9 au 25, spectacle « L'homme qui » par la troupe de La Dentcreuze à l'Esplanade; le 11, concert A Capella par le Chœur de Saubraz au Temple ; le 12, fête paroissiale de la paroisse de l'Aubonne au CCSC ; le 16, soirée

Terre Nouvelle à la Salle de Paroisse ; le 19, matinée d'orgue au Temple le matin et concert par l'orchestre Da Capo ; le 25, loto au CCSC ; les 25 et 26, Baz'Art au château ; le 25, remise du Prix de la Ville à la salle Tavernier ; le 28, dernier conseil de l'année et le 5 décembre à 19h00, fondue du Conseil au Lion d'Or.

L'apéritif servi en fin de séance sera en l'honneur de M. Yves Charrière, nommé Brigadier de la Brigade Territoriale 1 et de la secrétaire, pour son anniversaire.

3. Rapports des commissions – Préavis no 8/17 – Restauration et réaménagement des Halles

M. Nicolas Pulfer donne lecture du rapport de la commission.

M. Yves Charrière donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du préavis municipal.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 292'345. -- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites du plafond d'endettement validé par le Conseil communal le 29 novembre 2016 ;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par une annuité linéaire sur 10 ans à partir de l'année de l'achèvement des travaux.

Le président ouvre la discussion.

Mme Kirsti de Mestral demande quelle option d'éclairage a finalement été choisie par la Commission. M. Nicolas Pulfer répond que la Commission a demandé un éclairage modulable mais léger, de manière à ce que tout un chacun puisse le manipuler. Mme Kirsti de Mestral demande si les spots seront encastrés. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'architecte va faire des essais avec un rail modulable plutôt que des spots encastrés.

Mme Véronique Bezençon demande ce qu'il en est du nouveau parking pour les deux roues et de la rénovation de l'entier du bâtiment de la Maison de Ville. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité a pris note du vœu de restauration de ce bâtiment. M. Niederhauser, architecte, soutenu par la Commission d'Urbanisme se penchera notamment sur la toiture, extrêmement complexe, d'un bâtiment qui est en note architecturale 1. Le cas échéant, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec des informations à ce sujet. Pour ce qui est du parking des deux roues, il relève de deux questions : « est-il vraiment

nécessaire de créer un parking deux roues, et faut-il qu'il soit couvert ? ». Ces questions restent ouvertes à l'heure actuelle.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le préavis municipal no 8/17 – Restauration et réaménagement des Halles est accepté par 40 voix (1 abstention).

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres des commissions pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis municipal no 9/17 – Rapport accompagnant le budget 2018

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal et ses conclusions :

En conclusion le budget 2018 est dans la ligne des budgets 2017 et 2016. Il est certes à nouveau déficitaire mais des efforts considérables ont été consentis par les collaborateurs dans les différents dicastères afin d'afficher une marge d'autofinancement positive malgré tout.

Les taux d'intérêts bas nous aident à financer les projets importants pour notre cité. Ceux-ci doivent cependant être amortis et il est essentiel de réaliser que la dette a dépassé la moitié du plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal. Cela nous laisse une marge de confort relatif. Cela étant, les graphiques présentés au début de ce rapport appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, et certainement ce qu'il y a de plus frappant, c'est l'augmentation très importante de nos contributions intercommunales depuis 2010. Celles-ci doivent se stabiliser, au risque de mettre des communes en difficulté ou, comme c'est le cas pour la nôtre, de passer par l'augmentation de la dette pour se financer. Cette observation mérite une analyse plus fine afin d'en cerner les diverses causes. Peut-être avons-nous une influence sur celles-ci, ou relèvent-elles de l'application des lois et règlements, auquel cas une approche de solution ne pourra paradoxalement que relever de la politique cantonale.

On relèvera ensuite que les charges directement cantonales, si elles ne montrent, sur la période choisie, qu'une croissance modeste, évoluent en dents de scie, une scie avec des dents longues. L'augmentation annuelle moyenne de cette contribution (principalement facture sociale et facture policière) est sensible à l'année de référence prise comme point de départ, puisque dans la période prise en considération, elle fluctue du simple au double. Le travail du boursier n'en est rendu que plus complexe et nous devons avoir une vue de nos ressources et dépenses qui dépasse la durée de la législature. A ce sujet, une « xième » révision de la péréquation est en route, la Cour des comptes du canton a exprimé son souhait de voir la facture policière réévaluée avant l'échéance fixée par le Conseil d'Etat en 2022 et la réforme de l'imposition des entreprises, votée par les vaudois, doit encore être appliquée avec les effets que nous connaissons.

Enfin, les charges purement communales présentent une faible variabilité et sont en baisse sur la période prise en compte. Ceci ne va pas sans une volonté très ferme de maîtriser les dépenses en les priorisant et en exerçant un contrôle accru. Les collaborateurs, que la Municipalité remercie à l'heure d'établir ce budget, ont très bien compris les enjeux auxquels nous faisons face et ont parfaitement « joué le jeu » afin d'arriver à ce résultat.

En ce qui concerne le « total des revenus ordinaires », nous relevons que ceux-ci passent de 9.35 millions en 2010 à 8.80 millions budgétés en 2018, soit une baisse de 5.8% sur la période.

Le budget 2018 montre un volume d'investissements conséquent comme indiqué sur le plan des dépenses d'investissement. Plusieurs de ces projets sont mentionnés en catégorie « Pour Mémoire », à réaliser en fonction de nos possibilités et de leur rentabilité.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2018 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service qui ont permis la mise sur pied de ce document et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

1. Le budget de l'année 2018 faisant apparaître Fr. 31'070'500. — aux dépenses, Fr. 30'242'700.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 827'800.-

Ce préavis est de la compétence de la Cofin. Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles à transmettre à la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 10/17 – Préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les Communes d'Aubonne et Montherod

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Prend acte de l'intention de la Municipalité d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec la Commune de Montherod.
2. Encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : MM et Mmes : Christine Dubugnon, Julien Lüthi, Johann Frain, Lorette Killias Leutwiler, Evelyne Lenoble. Suppléants : Catherine Aellen, Catherine Milhaud Renaud.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : GED : Fr. 87'840. —engagés (Fr. 90'000. —votés), l'objet est terminé. Révision du Plan de Quartier du Chêne, Fr. 0. —engagé (Fr. 110'000. —votés). Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu : Fr. 28'000. — engagés (Fr. 63'500. —votés). Rénovation de la façade de la tour du château : Fr. 22'000. — engagés (Fr. 266'835. —votés). L'état de la dette n'a pas varié depuis la dernière séance.

Suite à la demande de M. Nicolas Rosat, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que le rapport d'installation du radar au chemin des Clos est consultable. Un dossier pour la restauration du passage piéton au début du chemin des Clos a été déposé, mais la décision finale appartient au Canton. Par ailleurs, le temps de réaction du feu Clos-Rte d'Allaman a été raccourci.

M. le Municipal Pascal Lincio présente la nouvelle plaquette communale qui contient également un QR Code. Celle-ci est distribuée dans tous les ménages ainsi qu'aux nouveaux habitants. Concernant la remise du Prix de la Ville d'Aubonne le 25 novembre prochain, il rend attentif au changement d'horaire. Celui-ci sera remis à 16h30 et non 17h00, afin de permettre aux comédiens de La Dentcreuze de se reposer avant leur dernière représentation à 20h30. Les membres de la Commission Culturelle rencontreront, comme chaque année, les représentants des sociétés locales le 13 novembre prochain au local du feu.

Quant à la pollution du Roju signalée par M. Stéphane Cloux, M. le Municipal Pascal Lincio précise qu'il s'agit d'une pollution chimique qui a provoqué une forte mortalité de la faune et de la flore. Une enquête de Gendarmerie est menée et plainte pénale déposée.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que les travaux de piquage de la façade de la tour du château seront terminés d'ici le 10 novembre en principe. Les travaux de réhabilitation suivront. Le chantier est suivi par MM. Niederhauser et Simon.

120 mètres de canalisation d'eau potable pour une valeur d'environ Fr. 45'000. —ont dû être changés entre le canal de la Poudrerie et l'Aubonne. En effet, la canalisation qui sert à alimenter le réservoir de la commune de Buchillon a connu deux ruptures ces dernières semaines. Une convention d'une durée d'environ 50 ans lie les deux communes et M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que la Municipalité prendra langue avec celle de Buchillon à ce sujet dans un proche futur.

7. Questions, vœux et divers

Mme Evelyn Lenoble invite les Conseillers à se rendre au Baz'Art les 25 et 26 novembre prochain et informe qu'un vide-grenier de décorations de Noël aura lieu au Centre des Jeunes.

M. Yves Meylan remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle le temps de réaction du feu du chemin des Clos a été effectuée et attend la décision cantonale pour le passage piéton.

M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour l'apéritif qui suivra afin d'honorer la secrétaire et lui-même. Il confirme avoir eu l'insigne honneur d'avoir été nommé par le Conseil Fédéral le 25 octobre dernier Officier Général de l'Armée Suisse avec la responsabilité de Commandant en second de la Division Territoriale 1 qui couvre 7 cantons. A sa demande, M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin lui a confirmé qu'il pourrait rester vice-président du Conseil communal, ce qui n'aurait pas été possible s'il s'agissait de l'exécutif. Il l'a néanmoins annoncé dans le Registre des Intérêts Fédéral et attend la réponse officielle.

M. Julien Lüthi demande si, à l'occasion des travaux de réseau potable à Pizy par le SIDERE, il y aurait possibilité d'y adjoindre différents travaux de services notamment. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité a approché le SIDERE, notamment pour la défense anti-incendie de fermes isolées par le réservoir de la Croix-de-Luisant. Ce projet a passé au comité de direction du SIDERE qui en assure le financement. Il confirme que la pose de fibre optique par exemple, est un élément qui doit être pris en compte dans le cadre d'éventuels réalisations de génie civil.

M. Nicolas Rosat demande pour quelle raison les salles communales ne sont pas louables durant les vacances scolaires et demande à la Municipalité s'il y aurait possibilité de modifier cet état de fait. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'à part l'Aula ou le CCSC qui sont beaucoup utilisés par les écoles, il devrait y avoir beaucoup plus de souplesse et s'avère surpris de cette restriction absolue. Ce sujet va être étudié.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remet un arrangement floral à la secrétaire à l'occasion de son anniversaire.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 28 novembre 2017 à 20h15 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegnny